Lille Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE

Publié le : 08/10/2010
Transmis en préfecture le : 08/10/2010

EXTRAIT

Du Registre aux délibérations
Du Bureau de la Communauté

Réunion du BUREAU du 01/10/2010

Nombre de membres en exercice : 56
Date de la convocation à la réunion : 24 septembre 2010

Présidente : Mme Martine AUBRY

Présents :(44) Mme AUBRY, M. BAERT, M. BERNARD, M. BEZIRARD, M. BOCQUET, M. CACHEUX, M. CAMBIEN, M. CASTELAIN, M. CAUDRON, Mme CULLEN, M. DAUBRESSE, M. DE SAINTIGNON, M. DEBREU, M. DECOCQ, M. DELABY, M. DELANNOY, M. DELEBARRE, Mme DEMESSINE, M. DEROO, M. DERUYTER, M. DURAND, M. DURAND, M. ELEGEEST, M. FREMAUX, M. GADAUT, M. GERARD, M. GRIMONPREZ, M. HAESEBROECK, M. HENNO, M. IFRI, M. JANSSENS, M. LEBAS, M. LEPRETRE, M. MUTEZ, M. PACAUX, M. QUIQUET, M. RABARY, M. RONDELAERE, M. SEGARD, M. TIR, M. VANBELLE, M. VERCAMER, M. WATTEBLED, Mme WILLOQUEAUX

Excusés :(12) M. AISSI, M. CODRON, M. LEDOUX, M. LEGRAND, M. LOOSVELT, M. OLSZEWSKI, M. PARGNEAUX, M. PASTOUR, M. RENARD, M. SCHARLY, M. VANDIERENDONCK, M. VIGNOBLE

Délibération prise en application de l'article L. 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément à la délibération n° 08 C 0133 du Conseil de Communauté du 25 avril 2008 modifiée par les délibérations n° 09 C 0009 du 13 février 2009 et 10 C 0021 du 5 février 2010.

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - RENOUVELLEMENT URBAIN

LILLE Sud - Ville Renouvelée - Réhabilitation de la rue de Marquillies - Avenant N° 1 au marché de travaux.

Publié le : 08/10/2010 et Transmis en préfecture le : 08/10/2010 Séance du **01/10/2010**

AMENAGEMENT ET HABITAT - ESPACE NATUREL ET URBAIN - RENOUVELLEMENT URBAIN

LILLE Sud - Ville Renouvelée - Réhabilitation de la rue de Marquillies - Avenant N° 1 au marché de travaux.

Rapport de Mme la Présidente au Bureau de la Communauté : **ADOPTE A L' UNANIMITE**
Ont signé tous les membres présents

Par délibération n° 07 B 0864 du 20 décembre 2007, Lille Métropole a décidé de recourir à un appel d'offres travaux pour la réhabilitation de la partie ouest de la rue de Marquillies. Le marché a été attribué au groupement COLAS/JARBEAU pour un montant de 949 547,60 euros HT. En cours d'exécution de chantier, il a été découvert qu'un ouvrage d'assainissement se trouvait à une profondeur insuffisante, à 20 cm seulement de la surface de la chaussée existante. L'ouvrage ne peut rester en l'état avec une charge aussi faible, car il ne supporterait pas le trafic poids-lourds et autobus urbains qui sera déplacé vers l'ouvrage suite au changement du profil en travers de la voie. Un renforcement de la structure s'avère indispensable. Les travaux nécessaires pour remédier à cet aléa technique sont estimés à 82 303.50 euros HT. Par ailleurs, à l'angle de la rue du Faubourg des Postes, pour assurer la continuité avec les travaux déjà effectués, il convient de remplacer les bordures béton initialement prévues par des bordures granit. Enfin, des purges supplémentaires se sont avérées nécessaires après constat suite aux terrassements. Ces deux prestations sont estimées à 11 911,53 euros HT.
Aussi, il est nécessaire de passer un avenant n° 1 de 94 215,03 euros HT, soit 9,92 % du montant du marché, ce qui portera le montant du marché à 1 043 762,60 Euros . Cet avenant a reçu un avis favorable de la CAO qui s'est réunie le 30 juin 2010. Le montant global reste dans l'enveloppe votée en octobre 2009.

En conséquence, les commissions URBANISME-AMENAGEMENT-VILLE RENOUVELEE et ECOLOGIE URBAINE consultées :
1) d'autoriser l'augmentation du marché et de le porter à 1 043 762,60 euros HT ;
2) d'autoriser Madame la Présidente à signer l'avenant n° 1 au marché avec le groupement COLAS/JARBEAU pour un montant de 94 215,03 euros HT ;
3) d'imputer les dépenses liées à la réfection du réseau d'assainissement soit 82 303, 50 euros HT au Budget Annexe Assainissement - opération EA 1000038 "Gestion patrimoniale réseaux" - compte 21532;;
4) d'imputer les autres dépenses soit 11 911, 53 euros HT sur les crédits ouverts sur l'opération ARU 0600553 sous opération ARU 0700110 fonction 824 nature 2315.

Certifie le caractère exécutoire de cet acte
Pour la Présidente
Le 1er Vice-Président délégué

Henri SEGARD